

sortir du

cadre

Demande d'autorisation d'un examen différé dans le cadre d'un cours comportant un **EXAMEN COMMUN** selon la politique n° 6.

École des sciences de la gestion

Nom de l'étudiant

Code permanent

Code de programme

Trimestre du cours

Courriel

Téléphone

J'ai accès à des aménagements lors des examens en raison de ma situation de handicap et je suis inscrit au BIRÉ.

Oui Non
(cocher si applicable à votre situation)

Je déclare officiellement avoir avisé la personne enseignante le jour même de l'évaluation (examen ou autre) et je joins la preuve.

Oui Non
(cocher et joindre la preuve)

Je déclare officiellement ne pas m'être présenté lors de cette évaluation (examen ou autre).

Oui Non
(cocher)

La réponse est transmise à l'étudiant par courriel UQAM.

**SIGLE ET GROUPE
DU COURS**

**NOM
DE L'ENSEIGNANT**

INTRA FINAL

1. _____	1. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. _____	2. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. _____	3. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. _____	4. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. _____	5. _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*Ce formulaire ne s'adresse pas au cours MAT2080 (département de mathématiques). commis-math@uqam.ca

La demande d'autorisation d'un examen différé dans le cadre d'un cours comportant un examen commun selon la politique no. 6 doit être transmise à l'adresse courriel : information-esg@uqam.ca

EXPLIQUER LES RAISONS DE VOTRE DEMANDE ET JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Lire attentivement les informations indiquées au verso.

INFRACTIONS : Veuillez éviter les infractions (**R18**) en vous informant sur le site suivant :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/12/REGLEMENT_NO_18.pdf

POLITIQUE NO 6 CONCERNANT LES EXAMENS COMMUNS :

Résumé des motifs acceptés par le comité de l'ESG pour obtenir l'autorisation d'un examen commun différé :
Pour plus d'information, voir la Politique no 6 : https://esg.uqam.ca/wp-content/uploads/Politique-No6_2024.pdf

Pour motiver son absence, **LA PERSONNE DOIT EN AVISER LA PERSONNE ENSEIGNANTE** au plus tard la journée même ou dès que possible, par courriel.

Dans le cas de raisons imprévisibles, la personne étudiante doit déposer la demande, ainsi que les pièces justificatives, au plus tard quatre (4) jours ouvrables après la tenue de l'examen. Elle doit toujours aviser la personne qui lui enseigne au plus tard le jour de l'examen.

1. Motifs médicaux
2. Mortalité familiale
3. Accident

Raisons prévisibles : l'étudiant doit nous informer dès l'inscription au cours (au plus tard à la fin de la période de modifications de choix de cours - AX

4. Causes académiques ou administratives
5. Motifs religieux

Toutes les demandes sont déposées au comité responsable de la politique sur les examens communs et le fait de déposer une demande ne signifie pas automatiquement qu'elle sera autorisée ou acceptée.

Les décisions du comité sont sans appel et l'absence à un examen différé autorisé sera considérée comme un échec.

Peu importe les motifs évoqués, si la personne se présente à l'examen, elle ne pourra pas obtenir un examen différé par la suite.

Signature de l'étudiant

Date

COPIES À :
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS (CSP) +
DÉPARTEMENT ou ESM : Personne enseignante (Professeur.e ou Chargé.e de cours) -
Professeur.e qui coordonne ce cours pour le département - Assistante administrative